

Réception des travaux et mise en service : réserves, garanties et assurances

Un chantier qui s'achève n'est pas encore un ouvrage prêt à fonctionner. Réserves à lever, documents à récupérer, solde du marché et préparation de la mise en service doivent être traités ensemble, alors que la réception engage les responsabilités et ouvre les garanties.

Cette formation vous aide à organiser cette transition dans les marchés publics de travaux. À partir de cas pratiques, vous préparez les étapes de réception et de mise en exploitation, clarifiez le rôle de chaque intervenant et identifiez les garanties, assurances et recours à mobiliser en cas de difficulté.

Contact & Inscriptions

Tél. : 01 42 29 57 50

inscription@habitat-social.com

Coordination pédagogique

François Martinelli

fmartinelli@habitat-social.com

Durée
14 heures

Mode d'organisation :
Mixte

SATISFACTION %

Taux de satisfaction des participants de ce module sur les 24 derniers mois

PUBLIC

Responsables et collaborateurs de la maîtrise d'ouvrage, responsables de programmes, conducteurs d'opérations, ingénieurs, techniciens, juristes et gestionnaires de marchés de travaux.

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Apports méthodologiques et juridiques, échanges et cas pratiques : phasage de la réception et de la mise en exploitation, solde du marché, garanties après réception, couvertures d'assurance et mémoire en réclamation.

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation.

Objectifs pédagogiques

- Identifier les rôles et responsabilités des intervenants lors de la réception des travaux.
- Organiser les opérations préalables à la réception, les décisions de réception et la levée des réserves.
- Préparer la mise en exploitation d'un ouvrage neuf ou réhabilité.
- Appréhender les effets de la réception et la gestion financière de fin de chantier.
- Identifier les garanties et les assurances mobilisables après réception.
- Repérer les démarches à engager en cas de défaillance d'entreprise, de désordre ou de litige.

Programme de la formation

Application aux marchés publics de travaux.

Introduction

Présentation des enjeux du NOUVEAU CCAG – travaux au regard des opérations liées à la réception des ouvrages

1. Les opérations de réception dans les marchés publics de travaux

- Les enjeux de la réception : généralités

Les rôles et responsabilités des différents acteurs de la construction

- La maîtrise d'ouvrage
- La maîtrise d'œuvre
- Le contrôle technique
- L'OPC
- Le CSPS
- Les entreprises
- Les opérations préalables à la réception et le rôle de la maîtrise d'œuvre
- La réception des ouvrages et le pouvoir de décision du maître d'ouvrage
- La levée de réserves et les mesures coercitives applicables aux entreprises. La prise en compte du refus de levée de réserves des titulaires.
- Le cas des réceptions partielles d'ouvrages
- Le cas des réceptions en opérations « multi-lots »
- Les mises à disposition de certaines parties d'ouvrage
- Les effets de la réception : transfert de garde, mise en œuvre des garanties, solde du marché.

Les documents fournis après exécution par les différents acteurs

- Les DOE
- Les DIUO
- Le registre de chantier
- Synthèse des étapes de la réception

Les enjeux de la mise en exploitation des ouvrages

- L'obtention des autorisations administratives
- La mise en place des services opérationnels
- Les essais et mise en service technique
- Le nettoyage et préparation des espaces
- La gestion des utilisateurs
- La gestion et suivi post-ouverture

Cas pratique : Analyse du phasage des opérations de réception et de la mise en exploitation des ouvrages.

2. La gestion financière de fin de chantier

- Les acomptes et les décomptes mensuels et finaux
- Les clauses financières spécifiques de fin d'exécution

Les obligations et conditions de conservation et d'archivage

- L'archivage des documents de passation
- L'archivage des documents d'exécution

Cas pratique : la gestion du solde d'un marché de travaux en fin de chantier.

3. Garanties et assurances

- Les garanties à prendre en compte
- Les modalités de passation des marchés d'assurance et de la DO en particulier

Les garanties de parfait achèvement, biennale et décennale

- La garantie de parfait achèvement
- La garantie de bon fonctionnement
- La garantie décennale
- Les conditions de prolongation des délais des garanties
- Les obligations d'assurance des constructeurs
- Les obligations d'assurance du maître d'ouvrage
- Les assurances facultatives

Les défaillances d'entreprises, les mesures conservatoires et les travaux d'urgence

- Les liquidations d'entreprises et la gestion des dommages
- Les travaux d'urgence

Les expertises amiables et judiciaires

- Les expertises amiables
- Les expertises judiciaires

Cas pratique : la mise en œuvre des garanties post réception.

Cas pratique : présentation d'un schéma de synthèse des différentes couvertures en matière d'assurance construction.

4. Contentieux et litiges

- Les règlements amiables
- L'arbitrage
- Les règlements juridictionnels

Cas pratique : analyse d'un mémoire en réclamation.

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Nos prochaines sessions

au

MODALITÉS TARIFAIRES

Tarif HT : 1.400 € (TVA 20%)

Tarif spécial inscription 1 mois avant :
-10%

sont inclus : les supports pédagogiques (en présentiel : les petits-déjeuners les repas et pauses-café)

ACCESSIBILITÉS

Accessibilité :

Toute les salles que nous choisissons pour les formations en présentiel sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour toute question sur les conditions d'accessibilité de la salle, demande d'accessibilité de la salle, demande d'accessibilité complémentaire, en présentiel comme en distanciel : n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com

Restrictions alimentaires :

Si vous souffrez d'allergies, merci de nous en informer dès l'inscription afin que nous en informions le Chef

